

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 43 DOSSIER N°5269	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

**RAPPORT : COLLÈGE DE CHATELUS-MALVALEIX : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DU SERVICE DE RESTAURATION POUR
L'ORGANISATION DES REPAS DES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH), HORS PÉRIODE SCOLAIRE**

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/4/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

-Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention ci-annexée, relative aux conditions de mise à disposition du restaurant scolaire du collège de CHATELUS-MALVALEIX au profit du centre de Loisirs des Portes de la Creuse en Marche (ALSH), pour la période du **11 juillet 2022 au 12 août 2022**.

Mme PILAT et M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), membres de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, n'ont pas pris part au vote.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET